

# Rapport d'activité

## Année 2001

L'année 2001 restera celle du 11 septembre, y compris du point de vue d'une organisation comme Transparency International. En même temps que sur les réseaux terroristes, les attentats de New -York et Washington ont, plus que jamais auparavant, focalisé l'attention sur les circuits financiers occultes qui les ont alimentés. Ils ont provoqué un infléchissement des positions prises au début de l'année par la nouvelle administration américaine dans certains domaines, tels que les paradis fiscaux, sans qu'on puisse encore en prendre l'exacte mesure. Ils devraient conduire à renforcer partout la lutte contre toutes les formes de criminalité financière, encore que la priorité absolue donnée à la lutte contre le terrorisme ait parfois incité, paradoxalement, à différer des mesures destinées à combattre la corruption. Mais il aura fallu cet événement tragique pour secouer l'inertie des États : il est apparu que les mesures édictées après les attentats pour geler les avoirs de leurs auteurs présumés avaient déjà fait l'objet de résolutions de l'ONU un et deux ans auparavant et qu'une convention de 1999 destinée à tarir le financement du terrorisme n'avait reçu qu'un nombre infime de ratifications.

La 10<sup>ème</sup> Conférence Internationale Anti-Corruption (IACC), qui a eu lieu à Prague à peine un mois plus tard, a naturellement mis l'accent sur les exigences de transparence. Sa déclaration finale émet notamment le vœu que la nouvelle convention de l'ONU contre la corruption qui doit être négociée en 2002 et 2003 prohibe les sanctuaires pour agents corrompus qui fuient leur pays. À côté d'un soutien sans réserve qu'elle apporte aux remises de dettes dans des conditions qui assurent qu'elles bénéficient aux plus démunis, elle demande que les gouvernements emprunteurs publient tous les détails sur les prêts qu'ils reçoivent et sur leur objet. Elle appuie la suggestion de l'ONG Global Witness que les principales bourses obligent les industries extractives à déclarer les royalties et les impôts payés aux États concédant.

Plus de cent ateliers étaient offerts aux congressistes, venus à 1300 de 143 pays malgré la tenue, quelques mois plus tôt à La Haye, du second Forum Global pour Combattre la Corruption. Parmi eux les Français étaient un peu plus nombreux qu'il y a deux ans à Durban et surtout qu'il y a quatre ans à Lima, où ils étaient totalement absents : une vingtaine au total, y compris huit membres de notre association, dont plusieurs ont participé à l'animation de divers ateliers. La présence française a été rehaussée par l'attribution de l'un des deux prix d'intégrité de TI à la juge Eva Joly. La 11<sup>ème</sup> IACC et le 3<sup>ème</sup> Forum Global donneront lieu à deux manifestations jumelées à Séoul en 2003, la première du 25 au 28 mai et la seconde du 29 au 31 mai.

Selon l'usage, l'assemblée générale annuelle de TI s'est tenue juste avant l'IACC. Elle a été marquée notamment par la publication du premier rapport mondial sur la corruption ("*Global Corruption Report*"), dont a rendu compte le n°11 de *La Lettre de Transparence*. Un renouvellement partiel du conseil d'administration y a fait entrer pour la première fois un administrateur de la famille francophone, en la personne de Me Mame Adama Gueye, président du Forum Civil, accrédité comme section de TI au Sénégal. Le secrétariat international a fait admettre par l'assemblée le principe de la réaccréditation triennale des sections nationales, qui se fondera sur des critères à déterminer par la prochaine assemblée générale. Il a annoncé son intention de créer un poste de directeur pour l'Europe et l'Amérique du Nord, comme il en existe pour les autres parties du monde. TI venait d'autre part de recevoir le statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe et son président avait été

appelé à siéger au conseil consultatif de douze membres récemment créé auprès de l'OMC. Enfin TI continue à étendre progressivement son réseau et le nombre de ses antennes, officielles ou officieuses, avoisine 90. Les principales taches blanches sur la carte demeurent la Chine et le Japon, bien que des contacts y soient entretenus. TI (France) a ainsi reçu ces derniers mois la visite de deux délégations chinoises.

\*

\* \*

Notre association n'a pas suivi en 2001 la progression en volume de l'ensemble du réseau. Le nombre de ses membres individuels n'a pas sensiblement évolué. Il faut dire qu'elle s'est contentée jusqu'ici d'accueillir les adhésions spontanées et de susciter celles de quelques personnes susceptibles de lui apporter leur expertise ou leur temps. Bien qu'elle ne vise nullement à devenir un mouvement de masse, c'est une question qui devra éventuellement être reconsidérée, dans la mesure où il lui a été reproché en haut lieu de n'être pas représentative.

Plus préoccupante est la stagnation du nombre de personnes morales adhérentes, car ce sont elles qui assurent la survie financière de l'association. Elles restent autour d'une quinzaine. C'est dire qu'à ce niveau un abandon est vivement ressenti. La cause peut en être un changement de statut. Il arrive qu'elle soit entourée d'un mur de silence.

Le handicap principal qu'éprouve la section française de TI et qui semble être propre à notre pays est la persistance du mythe, selon lequel TI serait une officine américaine, visant à servir les intérêts commerciaux des États-Unis. Ce mythe, colporté au départ par deux ou trois journaux, a atteint certains cercles officiels et a abouti à geler une subvention du gouvernement français à TI, destinée au secrétariat international mais dont TI (France) aurait dû avoir une retombée. Nous avons demandé, à diverses reprises, sur quoi se fondaient ces soupçons et n'avons obtenu aucune réponse. Ces derniers n'ont du reste pas affecté nos relations courantes avec l'administration et notre action a pu se poursuivre et s'étendre aux niveaux de la société civile, des pouvoirs publics, des entreprises et dans le cadre du réseau mondial de TI.

**Sensibiliser la population aux problèmes posés par la corruption**, aux dommages qu'elle cause, à la possibilité et aux moyens de la combattre, demeure une de nos tâches essentielles.

Cette tâche commence au niveau de la jeunesse. Limitée les années précédentes à quelques interventions ponctuelles, notre action en matière d'éducation s'est élargie en 2001. Nous avons entrepris de recevoir à plusieurs reprises des étudiants avancés pour un stage consacré à l'étude d'un sujet touchant à la corruption, sous la direction d'un de nos membres faisant office de maître de stage. Après une étude sur le trafic d'influence, qui nous semblait la meilleure voie pour étendre aux partis politiques l'incrimination de la corruption d'agents publics étrangers, nous avons, à l'occasion d'un procès intenté par trois chefs d'État africains à l'auteur d'un livre, fait participer une étudiante à une étude sur une disposition surannée de la loi sur la presse, qui sanctionne un délit d'offense à chef d'État étranger et aboutit à menacer ceux qui dénoncent la corruption. Cette étude a donné lieu à un article que nous avons publié dans *Le Monde* et à une proposition de réforme que nous avons soumise au gouvernement. Deux stagiaires africains se sont ensuite succédés, l'un du Sénégal pour étudier les moyens de combattre la corruption dans les élections dans son pays, l'autre du Mali pour étudier les rapports de la corruption et de la presse.

Aux conférences que nous avons données, à leur demande, dans plusieurs grandes écoles et établissements d'enseignement supérieur, telles que l'Institut d'Études Politiques, l'École Supérieure de Commerce de Paris, l'Institut International d'Administration Publique, s'est ajouté pour la première fois un cycle de cours organisé dans le cadre d'un "DESS d'audit social et sociétal" créé par une université d'Île de France.

L'Université Américaine de Paris a d'autre part accueilli dans ses murs un colloque que son centre d'études sur la corruption a monté conjointement avec TI (France) et avec l'Académie Diplomatique de Londres. Notre association a également organisé dans ses propres locaux des conférences sur des sujets touchant à la corruption avec le concours d'éminentes personnalités (M. Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, M. Pascal Lamy, membre de la Commission européenne). A l'invitation de centres de recherches, d'instituts de formation, d'autres associations, de mouvements de jeunes, elle a participé à diverses conférences ou séminaires, en France et dans des pays voisins (Grande-Bretagne, Luxembourg). Des liens se sont ainsi noués, qui ont conduit à conclure avec certains de ces organismes des conventions de partenariat. Tel a été le cas de l'ORSE<sup>[1]</sup>, après celui de l'aRRi<sup>[2]</sup> en 2000.

TI (France) a continué à s'exprimer dans des journaux, revues et ouvrages collectifs qui lui ont ouvert leurs colonnes ou demandé des articles ou des interviews. Notre association continue également à diffuser sa propre publication trimestrielle, *La Lettre de Transparence*, qui a un peu changé de caractère, du fait que le secrétariat international de TI à Berlin a entrepris de publier une édition de sa Newsletter en français. D'organe du réseau en langue française notre lettre est ainsi devenue un organe de la section française, faisant davantage de place à notre pays et augmentant la part des articles de fond au détriment de dépêches ponctuelles du monde entier, que les lecteurs peuvent trouver dans la version française de la Newsletter.

Notre lettre a malheureusement perdu son numéro de la commission paritaire de la presse, faute d'avoir atteint 50% de destinataires payants : il nous a paru en effet nécessaire de maintenir le service de notre lettre à de nombreux destinataires qui, pour diverses raisons, ne s'abonneront pas, notamment hors de nos frontières. Cette nouvelle situation nous a conduits, pour diminuer nos coûts futurs, à nous équiper de manière à pouvoir diffuser la lettre par voie électronique.

Il nous appartient aussi de **suggérer aux pouvoirs publics des mesures propres à faire reculer la corruption**. A présent que la convention de l'OCDE de 1997 est entrée en vigueur en France comme dans la quasi-totalité des pays signataires, c'est sur sa mise en œuvre et sur des mesures d'accompagnement que se porte l'attention. Pour qu'elle soit durablement respectée, il est essentiel qu'elle soit appliquée avec fermeté dans tous les pays signataires. Aussi un des objectifs importants en 2001 était-il été d'appuyer de l'extérieur les efforts de TI-UK pour faire adopter une loi de transposition de la convention par le parlement britannique, ce qui est à présent chose faite. Nous avons d'autre part présenté des propositions pour favoriser une implication des gouvernements tiers, de telle sorte que les entreprises tenues d'observer les termes de la convention soient le moins possible soumises à des pressions contraires. Ces propositions n'ont pas été retenues mais un accord récemment conclu à Tokyo, sous l'égide de l'OCDE et de la Banque Asiatique de Développement devrait marquer un pas dans ce sens en Asie.

Bien que les conventions pénale et civile signées en 1999 sous l'égide du Conseil de l'Europe ne soient, quant à elles, pas encore en vigueur, le GRECO (GROUPE des États contre la Corruption) a entamé ses visites sur place dans les pays membres pour

commencer à évaluer l'application des principes directeurs qu'il a adoptés en 1997. Sa mission envoyée en France a auditionné le président de notre association.

Celle-ci a mis en place un groupe de travail pour examiner un problème qui a fait l'objet de nombreuses études à l'étranger mais que l'on répugne à aborder en France : ce que l'on appelle en anglais le *whistleblowing*, c'est à dire la révélation de faits délictueux, souvent perçue chez nous comme de la délation. L'objectif est de trouver des formules qui assurent à ceux qui tirent le signal d'alarme une protection contre les représailles, tout en évitant d'ouvrir la porte aux règlements de comptes.

Des propositions ont aussi été présentées aux pouvoirs publics dans le cadres de la loi sur les nouvelles régulations économiques, ou encore du forum organisé par le ministère des Affaires étrangères sur la coopération multilatérale, où nous avons notamment souligné que, pour recueillir la pleine adhésion des petites et moyennes puissances, une action internationale concertée contre la corruption devait s'accompagner d'un renoncement par les plus grandes aux armes dont elles ont l'apanage : chantage politique, espionnage économique.

**Aider les entreprises à s'affranchir de la corruption** est un autre volet de l'action qu'est appelée à mener notre association, étroitement lié aux précédents dans la mesure où, par exemple, les séminaires auxquels nous participons s'adressent aussi à des cadres d'entreprises. C'est une voie encore insuffisamment explorée à ce jour, en particulier à l'égard des PME.

Notre association a jusqu'à présent davantage donné suite aux demandes qui lui étaient adressées qu'elle n'est allée au-devant de besoins qui ne s'exprimaient pas. Elle a répondu aux sollicitations de telle grande société désireuse d'engager une réflexion commune avec des ONG sur les exigences d'un développement durable ; ou de telle autre pour l'accompagner dans l'élaboration d'une charte d'éthique. Elle a consulté celles qui lui ont apporté leur adhésion sur un corps de principes relatif à la conduite des affaires et issu des travaux menés par un groupe de sociétés membres du réseau de TI. Elle a veillé à associer des entreprises françaises à diverses initiatives de notre mouvement international, dans des secteurs comme celui de la banque ou de la défense. Elle a fait participer une de ses sociétés adhérentes à l'animation d'un atelier lors de la conférence de Prague.

C'est là une des manières dont notre association peut **participer à l'activité du réseau international** dont elle fait partie. Une autre consiste à répondre aux demandes émanant du secrétariat de Berlin. Les sections nationales ont ainsi été invitées à donner leur avis sur certains chapitres du *Global Corruption Report* et à adapter, en tant que de besoin, à leur situation propre, la charte interne élaborée par un groupe de travail animé par le président de TI Canada. Des déplacements du président de TI à Paris, pour des réunions à l'OCDE, ou à Strasbourg au Conseil de l'Europe, ont été l'occasion de prises de contact au niveau gouvernemental ou administratif et de manifestations où Peter Eigen a pu prendre la parole. C'est à Paris que s'est tenue en 2001 la conférence de presse par laquelle Peter Eigen présente chaque année l'indice de perception de la corruption. Elle a eu lieu à la Maison de la Radio, avec la participation des représentants de TI en France, au Maroc, au Sénégal, en Algérie et au Nigeria. et elle a attiré de nombreux journalistes.

Notre association s'efforce d'autre part de répondre aux appels des sections ou des ressortissants d'autres pays, notamment d'Afrique francophone, qui ont recours à elle pour des avis, des contacts, de la documentation, des stages. En revanche elle réoriente sur Berlin tout projet relatif à la création de nouvelles sections dans ces pays.

\*

\* \*

Nos finances se sont dégradées de 2000 à 2001 : nous sommes passés, en chiffres ronds, d'un excédent de 55.000 F. à un déficit de 45.000 F., soit une détérioration de 100.000 F. Nos dépenses ont pourtant été sévèrement contenues : elles ont augmenté d'à peine 2½ %, pour atteindre un peu plus de 515.000 F., ce qui est un succès compte tenu des problèmes auxquels il a fallu faire face. Ce sont nos recettes qui ont fléchi : elles tombent d'environ 560.000 F. en 2000 à 470.000 F. en 2001. Cette chute s'explique pour 50.000 F. par le fait que nous avons reçu l'an dernier de la Fondation de France une subvention non renouvelable de ce montant. Le reste vient de ce que l'abandon ou la baisse de la cotisation de certaines sociétés adhérentes n'a pas été entièrement compensé par des adhésions nouvelles.

La ventilation de nos dépenses par objectif montre que la sensibilisation de la société civile demeure l'objectif qui absorbe de loin la majeure partie de nos ressources. Ceci est dû au coût de *La Lettre de Transparence*, qui est notre principale source de dépense. À une échelle beaucoup plus réduite, nos dépenses au titre de la formation ont fait un bond de 2000 à 2001. La prise en compte du bénévolat permet de rendre une plus juste place à des activités qui engendrent peu de décaissements mais qui consomment beaucoup de temps.

Le passage à l'euro nous a conduits à rajuster le barème des cotisations, pour conserver des chiffres ronds. Sous cette seule réserve, nous avons conservé les planchers actuels et relevé les plafonds, et nous avons introduit deux innovations

- en ce qui concerne les personnes physiques, nous avons diminué de moitié la cotisation minimale pour les étudiants et les chômeurs

- en ce qui concerne les personnes morales, nous avons créé une nouvelle catégorie, comportant des cotisations plus légères, pour les entités autres que les sociétés cotées, c'est à dire les PME, les organisations professionnelles et syndicales, les associations, les collectivités locales, etc.

Le barème qui résulte de ces modifications est le suivant :

- Personnes physiques : 50 à 200 €.. Plancher ramené à 25 € pour les étudiants et les chômeurs,
- Sociétés non cotées, organisations professionnelles et syndicales, associations, collectivités locales, : 1.000 à 5.000 €,
- Sociétés cotées : 3.000 à 10.000 €.

Les tarifs d'abonnement à *La Lettre de Transparence* ont également été convertis en euros, avec un double niveau correspondant désormais à notre double mode de diffusion, à savoir

- 15 € pour abonnement par voie électronique
- 20 € pour abonnement sur papier par voie postale

Les administrateurs d'origine de notre association avaient été nommés en 1995 pour six ans. Le conseil a donc été intégralement renouvelé par l'assemblée générale de 2001. La plupart des administrateurs sortants étaient disposés à solliciter un nouveau mandat. Pour ne pas se priver de leur concours et introduire néanmoins un peu de sang neuf au conseil, leur nombre a été porté à 14. Conformément aux statuts amendés en 2000, le conseil sera dorénavant renouvelé par tiers, la durée du mandat de chaque élu ayant été fixée par tirage au sort.

A la suite de ce renouvellement le conseil d'administration s'est trouvé composé comme suit :

	<b>Mandat</b>	<b>expirant</b>
	<b>en</b>	
Daniel Dommel, président	2007	
Jean-Claude Paye, vice-président	2003	
Yves Mercat, secrétaire	2007	
René Wack, trésorier	2007	
Thierry Beaugé, administrateur	2005	
Michel Bon, "	2003	
Sharon Courtoux "	2007	
Jean-Loup Dherse "	2005	
Yves-Marie Doublet "	2003	
Jacques Friedmann "	2003	
Corinne Lepage "	2007	
Edmond Maire "	2005	
Marie Nigon "	2005	
Lionel Roche	2003	

<sup>[1]</sup> Observatoire sur la Responsabilité des Entreprises.

<sup>[2]</sup> Association Rayonnement Français et Réalités Internationales.